



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 2 février 2024

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP) des enseignants
du premier degré.
Rentrée scolaire 2024.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature au mouvement PCP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2024.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application COLIBRIS.

Les enseignants peuvent candidater à autant de postes qu'ils le souhaitent : il convient alors de saisir une demande pour chaque fiche de poste.

Les modalités de candidature sur les postes des écoles innovantes du plan « Marseille en Grand » et sur des postes à compétences particulières des établissements concernés par les dispositifs de l'ASH font l'objet de notes de services spécifiques.

Ouverture de l'application COLIBRIS du lundi 05 février 2024 au mercredi 14 février 2024
pour les postes à profil et postes à exigences particulières

I. Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail Esterel : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>

- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface "Identifiez-vous", si vous n'êtes pas encore identifié. Pour les nouveaux arrivants dans le département, vos éléments de connexion sont constitués ainsi : L'identifiant est la première lettre du prénom et le nom de famille en minuscule (exemple : Caroline DUPONT aura comme identifiant cdupont). Le mot de passe est votre NUMEN.

- Dans le domaine Ressources humaines, sélectionnez COLIBRIS – Portail des démarches

- Dans Colibris, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et noms s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton "Se connecter".

- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu "Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône".

II. Catégories de postes

Le mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières regroupe 2 procédures, pour lesquelles des commissions formulent un avis après la sélection et l'audition de candidats retenus sur dossier.

II.1 Procédure d'affectation sur poste à profil (PAP)

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2024.

Les postes à profil n'étant pas publiés au mouvement, le candidat n'est pas tenu de participer au mouvement informatisé MVT1D. Toutefois, le candidat a la possibilité de candidater sur tout autre poste visible dans MVT1D. Le candidat retenu est affecté directement sur le poste hors opérations de mouvement.

Il est rappelé qu'en cas d'un recrutement sur poste à profil, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres candidatures. Les vœux formulés dans MVT1D seront supprimés de l'applicatif. En cas d'obtention de plusieurs postes avec un rang de classement identique, l'enseignant devra faire un choix.

II.2 Procédure d'affectation sur poste à exigences particulières (PEP)

Dans certains cas, la détention d'un examen ou d'une certification spécifique peut être exigée. Cette condition est précisée sur chaque fiche de poste. Les enseignants ayant entamé un parcours de formation diplômante peuvent également candidater.

Ils candidatent eu égard à un profil attendu, sans préjuger d'une possible affectation selon le nombre de postes à pourvoir au mouvement.

Les enseignants doivent impérativement saisir leurs vœux sur MVT1D (calendrier communiqué ultérieurement dans la note de service du mouvement intra-départemental). Le départage des enseignants avec un avis favorable se fait au barème.

Les avis favorables sont conservés pendant 3 ans. Il est inutile pour les enseignants concernés de candidater à nouveau sur Colibris, cependant la saisie des vœux sur MVT1D reste obligatoire.

III. Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées au bulletin départemental sont annexées à la présente circulaire et sont disponibles dans Colibris.

La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats éventuellement retenus sur dossier, en cas de condition suspensive précisée dans la fiche de poste.

IV. Calendrier et communication

Les commissions de recrutement se tiendront du 11 mars au 22 mars 2024. Les candidats recevront une convocation par courrier électronique sur leur messagerie académique.

Les postulants à un PEP recevront l'avis délivré par la commission entre le 27 et le 29 mars 2024.

Les postulants à un PAP recevront le résultat de leur candidature entre le 27 et le 29 mars 2024.

Les enseignants retenus pour participer au mouvement MVT1D sur postes PEP se reporteront au calendrier complet des opérations du mouvement qui sera précisé sur la note de service mouvement intra-départemental publiée ultérieurement au bulletin départemental.

Après fermeture de la campagne, la communication sera assurée par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande Verdon sur le portail ESTEREL (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant le domaine « GRH » et la thématique « Colibris »
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats - l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

Le directeur académique


Jean-Yves BESSOL